DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON
COMMUNE DE MARCILLAC-VALLON

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026/133

ARRÊTÉ MUNICIPAL
règlementant la circulation et le stationnement en agglomération
RD 901 : *AV. DE RODEZ / TOUR DE VILLE* et RD 227 : *AV. DES PRADES*
S^té^ SOGETREL – travaux sur réseau Orange

LE MAIRE DE MARCILLAC-VALLON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Vu le Code de la Route,
- Considérant la demande de la S^té^ SOGETREL, chargée d'intervenir pour le compte d'Orange sur le réseau Orange longeant la RD 901 *Av. de Rodez / Tour de Ville* et la RD 227 *Av. des Prades* pour réaliser des travaux de maintenance du réseau en partie souterraine avec ouverture de chambres et de dépose de câbles.
- Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers ainsi que le bon ordre et la discipline de la circulation et du stationnement sur le domaine public pendant la durée des travaux.

- A R R E T E -

Article 1^er^ - **OBJET :**
Une autorisation est délivrée à la S^té^ SOGETREL pour occuper le domaine public situé RD 901 *Av. de Rodez / Tour de Ville* et RD 227 *Av. des Prades*, en agglomération, dans le cadre de chantiers mobiles de maintenance du réseau Orange en partie souterraine avec ouverture de chambres et de dépose de câbles. - voir annexe jointe.

Article 2 - **DURÉE :**
L'autorisation est délivrée à titre précaire et révocable **du lundi 23 novembre 2026 au vendredi 18 décembre 2026 inclus**.

Article 3 - **PRESCRIPTIONS GENERALES :**
Respecter l'affectation du domaine et le droit des riverains.

Article 4 - **PRESCRIPTIONS TECHNIQUES :**
- Selon les nécessités du chantier la circulation pourra être ponctuellement réduite sur une voie et alternée manuellement à hauteur des travaux.
- Le stationnement sera interdit aux abords des chantiers.
- La signalisation nécessaire sera mise en place par la S^té^ SOGETREL, chargée des travaux.

Article 5 - **EXECUTION :**
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Marcillac est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Marcillac-Vallon, le 20 octobre 2026.

MAIRIE DE MARCILLAC VALLON (Aveyron)

Léon THÉBAULT-MAVIEL,
Maire de Marcillac-Vallon

ANNEXE
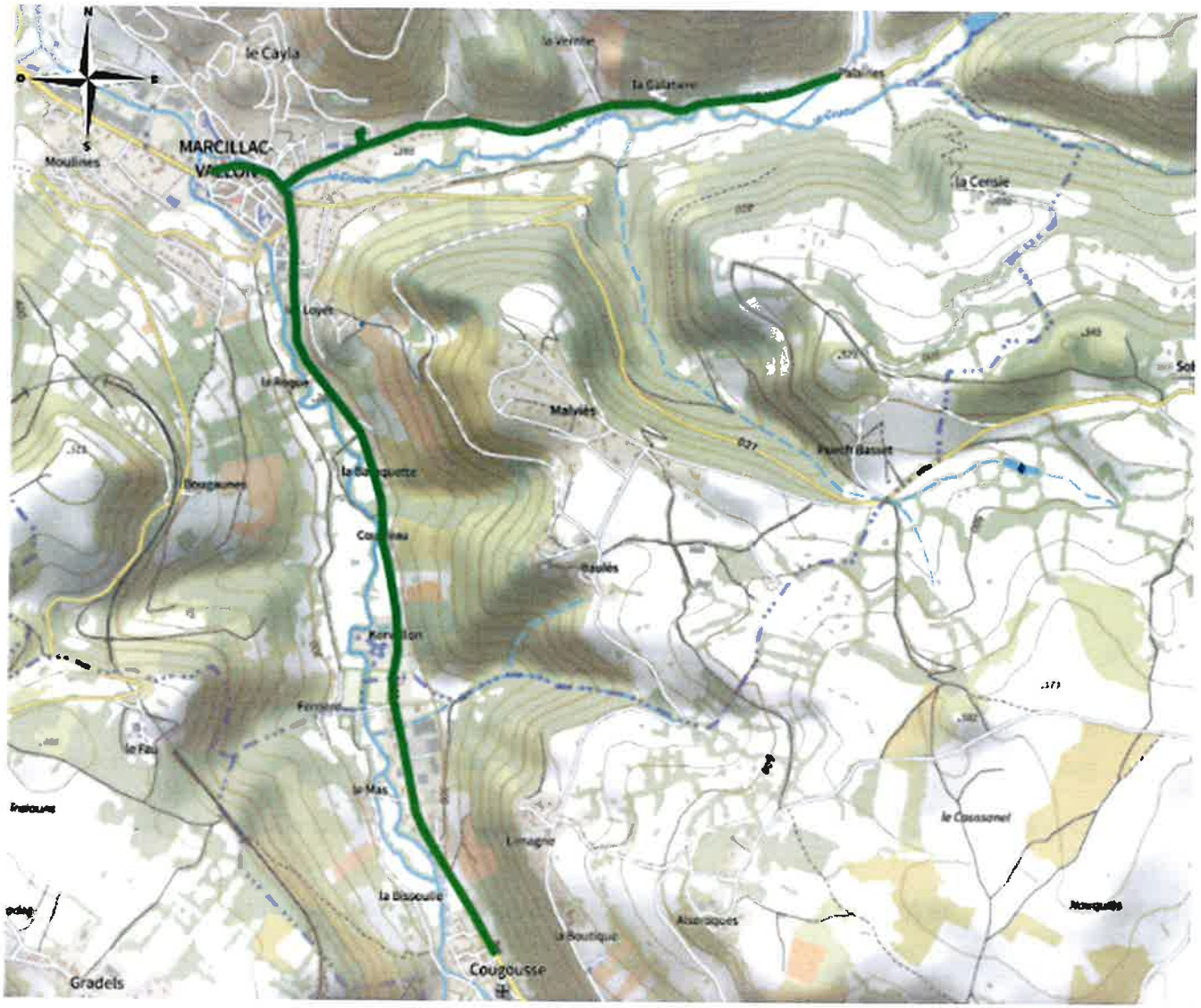
ARRÊTÉ MUNICIPAL
règlementant la circulation et le stationnement en agglomération
RD 901 : *AV. DE RODEZ / TOUR DE VILLE* et RD 227 : *AV. DES PRADES*
S^té^ SOGETREL – travaux sur réseau Orange